

En 2022, les 32 900 jeunes sortis des structures d'accompagnement pour enfants et adolescents handicapés avaient en moyenne 15 ans. Après leur sortie d'un établissement, la plupart des jeunes handicapés sont hébergés chez des parents (ou des proches), notamment lorsqu'ils quittent la structure avant l'âge de 18 ans.

En 2022, les jeunes sortant des structures avaient en moyenne 15 ans

Les 32 890 jeunes sortis des établissements et services médico-sociaux (ESMS) en 2022 avaient en moyenne 15,4 ans (*graphique 1*). Dans l'ensemble, les jeunes sortent plus tardivement des établissements que des services (respectivement, 16,7 ans contre 13,4 ans en 2022). Toutefois, l'âge moyen à la sortie observé diffère selon les types d'établissements et varie de 14,9 ans pour les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) à 18 ans pour les instituts médico-éducatifs (IME).

En règle générale, plus les jeunes sont entrés précocement dans la structure qu'ils quittent, plus leur sortie intervient précocement, et inversement. La durée d'accompagnement des jeunes sortis en 2022 est donc assez proche d'une structure à l'autre et reste souvent comprise entre 4 et 6 ans, quel que soit l'âge moyen à la sortie. Néanmoins, deux types de structures se démarquent par des durées d'accompagnement s'écartant sensiblement de la moyenne. Les jeunes sortant d'un établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés sont ceux qui ont passé le plus de temps dans la structure qu'ils quittent (8,5 ans). À l'inverse, les jeunes sortant des établissements pour jeunes et adultes, des autres établissements¹ et des Itep² ont été accompagnés en moyenne respectivement 1,7 an, 2,6 ans, et 3,6 ans.

Un tiers des sorties s'effectuent sur le seul mois de juillet

En 2022, la moitié des sorties d'enfants et adolescents observées au cours de l'année ont eu lieu entre juillet et septembre : 30 % en juillet, 12 % en

août et 8 % en septembre, contre de 4 à 6 % des sorties annuelles pour les autres mois.

Les jeunes sortant des établissements sont le plus souvent hébergés chez les parents ou des proches

Après avoir quitté l'établissement qui les accompagnait (hors services d'éducation spécialisée et de soins à domicile [Sessad]), 58 % des jeunes handicapés sont hébergés chez des parents ou des proches (*graphique 2*). Néanmoins, lorsque la sortie s'effectue aux âges plus avancés, l'hébergement dans un foyer ou dans des structures médicalisées devient de plus en plus fréquent au détriment de l'hébergement chez les parents ou les proches. Par exemple, à l'âge de 22 ans, 18 % des sortants de 2022 rejoignent un foyer, 8 % un établissement d'accueil médicalisé (EAM) ou une maison d'accueil spécialisée (MAS) et 49 % sont hébergés chez les parents ou des proches.

La sortie vers l'internat ou en famille d'accueil est minoritaire et concerne principalement des jeunes de moins de 18 ans. Selon l'âge à la sortie, 4 à 6 % des adolescents âgés de 10 à 16 ans intègrent un internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale et 4 à 5 % des sortants du même âge rejoignent une famille d'accueil.

Enfin, 5 % ou moins des sortants majeurs (18 ans ou plus) accèdent à un logement personnel, partagé ou une cohabitation. ■

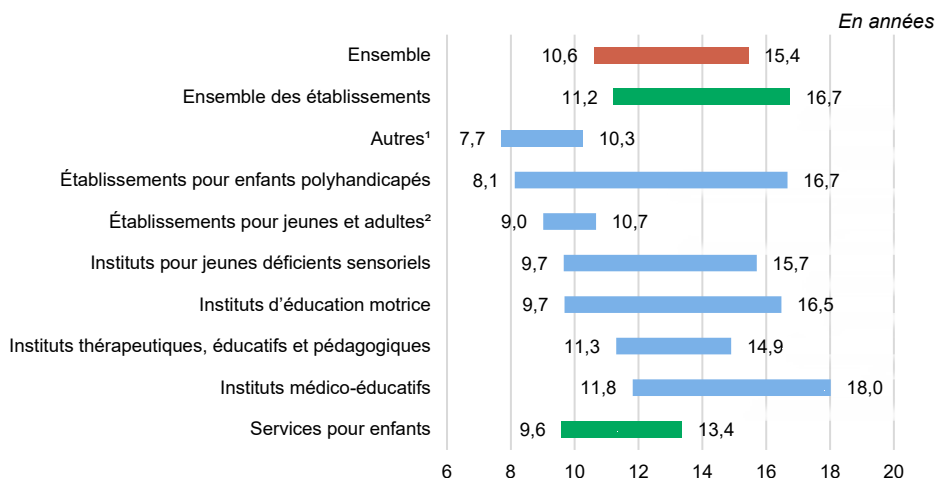
Pour en savoir plus

> **Farges, A.** (À paraître). 174 000 enfants et adolescents handicapés accompagnés par des structures dédiées fin 2022. DREES, *Études et Résultats*.

¹ Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, jardins d'enfants spécialisés et foyers d'hébergement.

² Par ailleurs, on sait que les Itep sont des structures accueillant majoritairement des jeunes âgés de 11 à 15 ans (fiche 1.4).

Graphique 1 Âge moyen à la sortie et à l'entrée pour les jeunes sortis en 2022



1. Établissements expérimentaux pour l'enfance handicapée, établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés, jardins d'enfants spécialisés, foyers d'hébergement et lieux de vie et d'accueil pour enfants et adolescents handicapés.

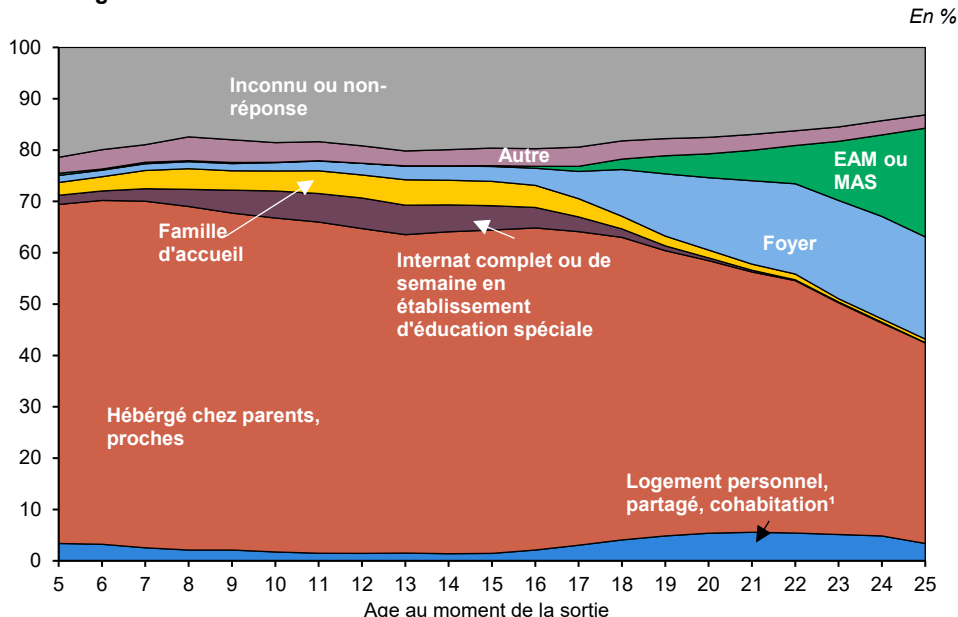
2. Établissements expérimentaux pour personnes handicapés et lieu de vie.

Lecture > En moyenne, les enfants handicapés qui sortent d'un institut médico-éducatif en 2022 ont 18 ans et avaient un peu plus de 12 ans quand ils sont entrés.

Champ > Personnes sorties d'une structure pour enfants et adolescents handicapés en 2022, France.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

Graphique 2 Logement ou hébergement après la sortie d'établissement (hors services) selon l'âge au moment de la sortie en 2022



1. Y compris les personnes bénéficiant de diverses formes d'habitat inclusif, comme les formes de cohabitation rendues possibles par la mutualisation des charges et/ou de prestations.

Note > La répartition ci-dessus a été calculée en prenant exclusivement les établissements et en excluant les services, avec des moyennes mobiles centrées d'ordre 5.

Lecture > 66 % des enfants handicapés âgés de 5 ans sortis d'un établissement ont été hébergés par les parents ou des proches après avoir quitté l'établissement qui les accompagnait.

Champ > France, personnes sorties d'un établissement pour enfants et adolescents handicapés en 2022.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.